

HESTIA INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.396.229,90 euros
Siège social : 4, rue des Rouges Gorges – Le Grand Mazais
86580 Vouneuil-sous-Biard
901 001 719 RCS Poitiers
(la « **Société** »)

EXTRAIT DE L'ACTE SOUS SIGNATURE PRIVÉE CONSTATANT LES DÉCISIONS
UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 5 MARS 2025

Certifié conforme à l'original

 Alain Tanguy

Le Président
Groupe Tanguy Investissements
Par : Monsieur Alain Tanguy

[...]

DEUXIÈME DÉCISION

Création d'une catégorie d'actions de préférence dites ADP B – Détermination des droits particuliers attachés auxdites actions de préférence

Les Associés [...],

[...]

décident de créer, dans les Statuts, une nouvelle catégorie d'actions de préférence au sens de l'article L. 228-11 du Code de commerce, appelées « **ADP B** », dont la valeur nominale sera de 0,01 euro,

décident d'approuver les droits particuliers ainsi que les modalités de conversion des ADP B figurant dans les Statuts Modifiés [...].

TROISIÈME DÉCISION

Création d'une catégorie d'actions de préférence dites ADP M – Détermination des droits particuliers attachés auxdites actions de préférence

Les Associés [...],

[...]

décident de créer, dans les Statuts, une nouvelle catégorie d'actions de préférence au sens de l'article L. 228-11 du Code de commerce, appelées « **ADP M** », dont la valeur nominale sera de 0,01 euro,

décident d'approuver les droits particuliers ainsi que les modalités de conversion des ADP M figurant dans les Statuts Modifiés [...].

[...]

SIXIÈME DÉCISION

Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 50.000 euros par émission de 5.000.000 ADP B nouvelles [...]

Les Associés [...],

[...]

décident, conformément aux articles L. 225-129, L. 225-132 et L. 228-12 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption des Décisions 7 à 9 ci-après relatives à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées,

de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 50.000 euros, par l'émission de 5.000.000 ADP B nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...],

constatent, conformément aux dispositions de l'article L. 228-16 du Code de Commerce, que l'émission des ADP B nouvelles n'auront pas d'incidence, hors dilution, sur les droits des porteurs d'actions de préférence déjà émises.

Les ADP B nouvelles ainsi émises devront être libérées de l'intégralité de leur montant, par versement en espèces, lors de leur souscription.

Les souscriptions seront reçues [...] contre remise du bulletin de souscription correspondant, pendant une durée de quinze (15) jours à compter de ce jour, soit jusqu'au 20 mars 2025 inclus, étant précisé que la période de souscription pourra être close par anticipation dès que toutes les ADP B à émettre auront été souscrites.

Les versements correspondants seront déposés sur le compte d'augmentation de capital numéro [...] ouvert au nom de la Société [...].

L'augmentation de capital sera définitivement réalisée à la date de libération des souscriptions et attestée par le certificat du dépositaire des fonds.

Les ADP B seront créées avec jouissance courante à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, quelle que soit la date de leur souscription, seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société, [...] et aux décisions sociales.

Les ADP B nouvelles seront créées exclusivement sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte.

Les Statuts seront modifiés en conséquence, conformément aux Statuts Modifiés [...], sous réserve de la souscription et de la libération intégrale des ADP B émises en vertu de la présente Décision.

Les Associés [...] **confèrent**, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de recevoir les souscriptions des ADP B nouvelles ;
- le cas échéant, de clore par anticipation la période de souscription ;
- d'obtenir du dépositaire des fonds le certificat attestant la libération, par versement d'espèces, des souscriptions à l'augmentation de capital ; et
- plus généralement, de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités

nécessaires à la réalisation définitive et à la publicité de l'augmentation de capital ainsi décidée.

Les Associés [...] **déclarent et reconnaissent** avoir été suffisamment informés des conditions et des modalités envisagées pour l'augmentation de capital objet de la présente Décision et **renoncent** expressément, en tant que de besoin, au bénéfice des dispositions des articles L. 225-142 et R. 225-120 du Code de commerce.

[...]

DIXIÈME DÉCISION

Constatation de la souscription de la totalité des ADP B nouvellement émises et de la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal total de 50.000 euros par émission de 5.000.000 ADP B nouvelles [...]

Les Associés [...],

[...]

constatent que :

- (i) [...] ont souscrit ensemble 5.000.000 ADP B nouvellement émises d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...];
- (ii) en conséquence, que la période de souscription est clôturée par anticipation ; et
- (iii) l'augmentation de capital de la Société d'un montant nominal de 50.000 euros, par émission de 5.000.000 ADP B nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...], se trouve définitivement réalisée.

En conséquence, le capital social de la Société est porté de 1.396.229,90 euros à 1.446.229,90 euros, lequel est désormais composé de (i) 76.036.224 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (ii) 19.210.329 ADP A d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (iii) 8.322.070 ADP A' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (iv) 33.554.363 ADP A'' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (v) 2.500.004 ADP R d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune et (vi) 5.000.000 ADP B d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Les Statuts seront modifiés en conséquence dans le cadre de l'adoption de la Décision 57 ci-après.

ONZIÈME DÉCISION

Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 78.983,92 euros par émission de 7.898.392 actions ordinaires nouvelles [...]

Les Associés [...],

[...]

décident, conformément aux articles L. 225-129, L. 225-132 et L. 228-12 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption des Décisions 12 à 15 ci-après relatives à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées,

de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 78.983,92 euros par émission de 7.898.392 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...],

constatent, conformément aux dispositions de l'article L. 228-16 du Code de Commerce, que l'émission des actions ordinaires nouvelles n'auront pas d'incidence, hors dilution, sur les droits des porteurs d'actions de préférence déjà émises.

Les actions ordinaires nouvelles ainsi émises devront être libérées de l'intégralité de leur montant, par versement en espèces, lors de leur souscription.

Les souscriptions seront reçues [...] contre remise du bulletin de souscription correspondant, pendant une durée de quinze (15) jours à compter de ce jour, soit jusqu'au 20 mars 2025 inclus, étant précisé que la période de souscription pourra être close par anticipation dès que toutes les actions ordinaires à émettre auront été souscrites.

Les versements correspondants seront déposés sur le compte d'augmentation de capital numéro [...] ouvert au nom de la Société [...].

L'augmentation de capital sera définitivement réalisée à la date de libération des souscriptions et attestée par le certificat du dépositaire des fonds.

Les actions ordinaires seront créées avec jouissance courante à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, quelle que soit la date de leur souscription, seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société, [...] et aux décisions sociales.

Les actions ordinaires nouvelles seront créées exclusivement sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte.

Les Statuts seront modifiés en conséquence, conformément aux Statuts Modifiés [...], sous réserve de la souscription et de la libération intégrale des actions ordinaires émises en vertu de la présente Décision.

Les Associés [...] **confèrent**, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de recevoir les souscriptions des actions ordinaires nouvelles et en constater la libération ;
- le cas échéant, de clore par anticipation la période de souscription ;
- d'obtenir le certificat du dépositaire des fonds ; et
- plus généralement, de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive et à la publicité de l'augmentation de capital ainsi décidée.

Les Associés[...] **déclarent** et **reconnaissent** avoir été suffisamment informés des conditions et des modalités envisagées pour l'augmentation de capital objet de la présente Décision et **renoncent** expressément, en tant que de besoin, au bénéfice des dispositions des articles L. 225-142 et R. 225-120 du Code de commerce.

[...]

SEIZIÈME DÉCISION

Constatation de la souscription de la totalité des actions ordinaires nouvellement émises et de la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal total de 78.983,92 euros par émission de 7.898.392 actions ordinaires nouvelles [...]

Les Associés [...],

[...]

constatent que :

- (i) [...] ont souscrit ensemble 7.898.392 actions ordinaires nouvellement émises d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...];
- (ii) en conséquence, que la période de souscription est clôturée par anticipation ; et
- (iii) l'augmentation de capital de la Société d'un montant nominal de 78.983,92 euros, par émission de 7.898.392 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...], se trouve définitivement réalisée.

En conséquence, le capital social de la Société est porté de 1.446.229,90 euros à 1.525.213,82 euros, lequel est désormais composé de (i) 83.934.616 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (ii) 19.210.329 ADP A d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (iii) 8.322.070 ADP A' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (iv) 33.554.363 ADP A'' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (v) 2.500.004 ADP R d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune et (vi) 5.000.000 ADP B d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Les Statuts seront modifiés en conséquence dans le cadre de l'adoption de la Décision 57 ci-après.

DIX-SEPTIÈME DÉCISION

Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 18.242,62 euros par émission de 1.824.262 ADP A' nouvelles [...]

Les Associés [...],

[...]

décident, conformément aux articles L. 225-129, L. 225-132 et L. 228-12 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption des Décisions 18 à 21 ci-après relatives à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées,

de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 18.242,62 euros par émission de 1.824.262 ADP A' nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...],

constatent, conformément aux dispositions de l'article L. 228-16 du Code de Commerce, que l'émission des ADP A' nouvelles n'auront pas d'incidence, hors dilution, sur les droits des porteurs d'actions de préférence déjà émises.

Les ADP A' nouvelles ainsi émises devront être libérées de l'intégralité de leur montant, par versement en espèces, lors de leur souscription.

Les souscriptions seront reçues [...] contre remise du bulletin de souscription correspondant, pendant une durée de quinze (15) jours à compter de ce jour, soit jusqu'au 20 mars 2025 inclus, étant précisé

que la période de souscription pourra être close par anticipation dès que toutes les ADP A' à émettre auront été souscrites.

Les versements correspondants seront déposés sur le compte d'augmentation de capital numéro [...] ouvert au nom de la Société [...].

L'augmentation de capital sera définitivement réalisée à la date de libération des souscriptions et attestée par le certificat du dépositaire des fonds.

Les ADP A' seront créées avec jouissance courante à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, quelle que soit la date de leur souscription, seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société, [...] et aux décisions sociales.

Les ADP A' nouvelles seront créées exclusivement sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte.

Les Statuts seront modifiés en conséquence, conformément aux Statuts Modifiés [...], sous réserve de la souscription et de la libération intégrale des ADP A' émises en vertu de la présente Décision.

Les Associés [...] **confèrent**, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de recevoir les souscriptions des ADP A' nouvelles et en constater la libération ;
- le cas échéant, de clore par anticipation la période de souscription ;
- d'obtenir le certificat du dépositaire des fonds ; et
- plus généralement, de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive et à la publicité de l'augmentation de capital ainsi décidée.

Les Associés [...] **déclarent et reconnaissent** avoir été suffisamment informés des conditions et des modalités envisagées pour l'augmentation de capital objet de la présente Décision et **renoncent** expressément, en tant que de besoin, au bénéfice des dispositions des articles L. 225-142 et R. 225-120 du Code de commerce.

[...]

VINGT-DEUXIÈME DÉCISION

Constatation de la souscription de la totalité des ADP A' nouvellement émises et de la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal total de 18.242,62 euros par émission de 1.824.262 ADP A' nouvelles [...]

Les Associés [...],

[...]

constatent que :

- (i) [...] ont souscrit ensemble 1.824.262 ADP A' nouvellement émises d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...];
- (ii) en conséquence, que la période de souscription est clôturée par anticipation ; et

- (iii) l'augmentation de capital de la Société d'un montant nominal de 18.242,62 euros, par émission de 1.824.262 ADP A' nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...], se trouve définitivement réalisée.

En conséquence, le capital social de la Société est porté de 1.525.213,82 euros à 1.543.456,44 euros, lequel est désormais composé de (i) 83.934.616 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (ii) 19.210.329 ADP A d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (iii) 10.146.332 ADP A' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (iv) 33.554.363 ADP A'' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (v) 2.500.004 ADP R d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune et (vi) 5.000.000 ADP B d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Les Statuts seront modifiés en conséquence dans le cadre de l'adoption de la Décision 57 ci-après.

VINGT-TROISIÈME DÉCISION

Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 79.631,51 euros par émission de 7.963.151 ADP A'' nouvelles [...]

Les Associés [...],

[...]

décident, conformément aux articles L. 225-129, L. 225-132 et L. 228-12 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption des Décisions 24 à 27 ci-après relatives à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées,

de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 79.631,51 euros par émission de 7.963.151 ADP A'' nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...],

constatent, conformément aux dispositions de l'article L. 228-16 du Code de Commerce, que l'émission des ADP A'' nouvelles n'auront pas d'incidence, hors dilution, sur les droits des porteurs d'actions de préférence déjà émises.

Les ADP A'' nouvelles ainsi émises devront être libérées de l'intégralité de leur montant, par versement en espèces, lors de leur souscription.

Les souscriptions seront reçues [...] contre remise du bulletin de souscription correspondant, pendant une durée de quinze (15) jours à compter de ce jour, soit jusqu'au 20 mars 2025 inclus, étant précisé que la période de souscription pourra être close par anticipation dès que toutes les ADP A'' à émettre auront été souscrites.

Les versements correspondants seront déposés sur le compte d'augmentation de capital numéro [...] ouvert au nom de la Société [...].

L'augmentation de capital sera définitivement réalisée à la date de libération des souscriptions et attestée par le certificat du dépositaire des fonds.

Les ADP A'' seront créées avec jouissance courante à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, quelle que soit la date de leur souscription, seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société, [...] et aux décisions sociales.

Les ADP A'' nouvelles seront créées exclusivement sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte.

Les Statuts seront modifiés en conséquence, conformément aux Statuts Modifiés [...], sous réserve de la souscription et de la libération intégrale des ADP A'' émises en vertu de la présente Décision.

Les Associés [...] **confèrent**, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de recevoir les souscriptions des ADP A'' nouvelles et en constater la libération ;
- le cas échéant, de clore par anticipation la période de souscription ;
- d'obtenir le certificat du dépositaire des fonds ; et
- plus généralement, de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive et à la publicité de l'augmentation de capital ainsi décidée.

Les Associés [...] **déclarent et reconnaissent** avoir été suffisamment informés des conditions et des modalités envisagées pour l'augmentation de capital objet de la présente Décision et **renoncent** expressément, en tant que de besoin, au bénéfice des dispositions des articles L. 225-142 et R. 225-120 du Code de commerce.

[...]

VINGT-HUITIÈME DÉCISION

Constatation de la souscription de la totalité des ADP A'' nouvellement émises et de la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal total de 79.631,51 euros par émission de 7.963.151 ADP A'' nouvelles [...]

Les Associés [...],

[...]

constatent que :

- (i)** [...] ont souscrit ensemble 7.963.151 ADP A'' nouvellement émises d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...];
- (ii)** en conséquence, que la période de souscription est clôturée par anticipation ; et
- (iii)** l'augmentation de capital de la Société d'un montant nominal de 79.631,51 euros, par émission de 7.963.151 ADP A'' nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...], se trouve définitivement réalisée.

En conséquence, le capital social de la Société est porté de 1.543.456,44 euros à 1.623.087,95 euros, lequel est désormais composé de **(i)** 83.934.616 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, **(ii)** 19.210.329 ADP A d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, **(iii)** 10.146.332 ADP A' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, **(iv)** 41.517.514 ADP A'' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, **(v)** 2.500.004 ADP R d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune et **(vi)** 5.000.000 ADP B d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Les Statuts seront modifiés en conséquence dans le cadre de l'adoption de la Décision 57 ci-après.

[...]

QUARANTE-DEUXIÈME DÉCISION

Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 178.744,92 euros par émission de 17.874.492 actions ordinaires nouvelles [...]

Les Associés [...],

[...]

décident, conformément aux articles L. 225-129, L. 225-132 et L. 228-12 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption de la Décision 43 ci-après relative à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de [...],

de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 178.744,92 euros par émission de 17.874.492 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...],

constatent, conformément aux dispositions de l'article L. 228-16 du Code de Commerce, que l'émission des actions ordinaires nouvelles n'aura pas d'incidence, hors dilution, sur les droits des porteurs d'actions de préférence déjà émises.

Les actions ordinaires nouvelles ainsi émises devront être libérées de l'intégralité de leur montant par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, lors de leur souscription.

Les souscriptions seront reçues [...] contre remise du bulletin de souscription correspondant, pendant une durée de quinze (15) jours à compter de ce jour, soit jusqu'au 20 mars 2025 inclus, étant précisé que la période de souscription pourra être close par anticipation dès que toutes les actions ordinaires à émettre auront été souscrites.

L'augmentation de capital sera définitivement réalisée à la date de libération de la souscription et attestée par le Certificat – AO – Compensation, conformément à l'article L. 225-146 du Code de commerce.

Les actions ordinaires seront créées avec jouissance courante à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, quelle que soit la date de leur souscription, seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société, [...] et aux décisions sociales.

Les actions ordinaires nouvelles seront créées exclusivement sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte.

Les Statuts seront modifiés en conséquence, conformément aux Statuts Modifiés [...], sous réserve de la souscription et de la libération intégrale des actions ordinaires émises en vertu de la présente Décision.

Les Associés [...] **confèrent**, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de recevoir la souscription des actions ordinaires nouvelles et en constater la libération ;
- le cas échéant, de clore par anticipation la période de souscription ;
- d'obtenir le Certificat – AO – Compensation ; et

- plus généralement, de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive et à la publicité de l'augmentation de capital ainsi décidée.

Les Associés [...] **déclarent et reconnaissent** avoir été suffisamment informés des conditions et des modalités envisagées pour l'augmentation de capital objet de la présente Décision et **renoncent** expressément, en tant que de besoin, au bénéfice des dispositions des articles L. 225-142 et R. 225-120 du Code de commerce.

[...]

QUARANTE-QUATRIÈME DÉCISION

Constatation de la souscription de 17.874.492 actions ordinaires nouvellement émises et de la réalisation de l'augmentation de capital de 178.744,92 euros

Les Associés [...],

[...]

constatent que :

- (i)** [...] a souscrit 17.874.492 actions ordinaires nouvellement émises d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...];
- (ii)** en conséquence, que la période de souscription est clôturée par anticipation ; et
- (iii)** que l'émission de 17.874.492 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...], se trouve définitivement réalisée.

En conséquence, le capital social de la Société est porté de 1.623.087,95 euros à 1.801.832,87 euros, lequel est désormais composé de **(i)** 101.809.108 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, **(ii)** 19.210.329 ADP A d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, **(iii)** 10.146.332 ADP A' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, **(iv)** 41.517.514 ADP A'' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, **(v)** 2.500.004 ADP R d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune et **(vi)** 5.000.000 ADP B d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Les Statuts seront modifiés en conséquence dans le cadre de l'adoption de la Décision 57 ci-après.

[...]

QUARANTE-CINQUIÈME DÉCISION

Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 25.280,48 euros par émission de 2.528.048 ADP A' nouvelles [...]

Les Associés,

[...]

décident, conformément aux articles L. 225-129, L. 225-132 et L. 228-12 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption de la Décision 46 ci-après relative à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de [...],

de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 25.280,48 euros par émission de 2.528.048 ADP A' nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune

[...],

constatent, conformément aux dispositions de l'article L. 228-16 du Code de Commerce, que l'émission des ADP A' nouvelles n'aura pas d'incidence, hors dilution, sur les droits des porteurs d'actions de préférence déjà émises.

Les ADP A' nouvelles ainsi émises devront être libérées de l'intégralité de leur montant par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, lors de leur souscription.

Les souscriptions seront reçues [...] contre remise du bulletin de souscription correspondant, pendant une durée de quinze (15) jours à compter de ce jour, soit jusqu'au 20 mars 2025 inclus, étant précisé que la période de souscription pourra être close par anticipation dès que toutes les ADP A' à émettre auront été souscrites.

L'augmentation de capital sera définitivement réalisée à la date de libération de la souscription et attestée par le Certificat – ADP A' – Compensation, conformément à l'article L. 225-146 du Code de commerce.

Les ADP A' seront créées avec jouissance courante à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, quelle que soit la date de leur souscription, seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société, [...] et aux décisions sociales.

Les ADP A' nouvelles seront créées exclusivement sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte.

Les Statuts seront modifiés en conséquence, conformément aux Statuts Modifiés [...], sous réserve de la souscription et de la libération intégrale des ADP A' émises en vertu de la présente Décision.

Les Associés **confèrent**, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de recevoir la souscription des ADP A' nouvelles et en constater la libération ;
- le cas échéant, de clore par anticipation la période de souscription ;
- d'obtenir le Certificat – ADP A' – Compensation ; et
- plus généralement, de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive et à la publicité de l'augmentation de capital ainsi décidée.

Les Associés **déclarent** et **reconnaissent** avoir été suffisamment informés des conditions et des modalités envisagées pour l'augmentation de capital objet de la présente Décision et **renoncent** expressément, en tant que de besoin, au bénéfice des dispositions des articles L. 225-142 et R. 225-120 du Code de commerce.

QUARANTE-SEPTIÈME DÉCISION

Constatation de la souscription de 2.528.048 ADP A' nouvellement émises et de la réalisation de l'augmentation de capital de 25.280,48 euros

Les Associés [...],

constatent que :

- (i) [...] a souscrit 2.528.048 ADP A' nouvellement émises d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...];
- (ii) en conséquence, que la période de souscription est clôturée par anticipation ; et
- (iii) que l'émission de 2.528.048 ADP A' nouvelles, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...], se trouve définitivement réalisée.

En conséquence, le capital social de la Société est porté de 1.801.832,87 euros à 1.827.113,35 euros, lequel est désormais composé de (i) 101.809.108 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (ii) 19.210.329 ADP A d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (iii) 12.674.380 ADP A' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (iv) 41.517.514 ADP A'' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (v) 2.500.004 ADP R d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune et (vi) 5.000.000 ADP B d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Les Statuts seront modifiés en conséquence dans le cadre de l'adoption de la Décision 57 ci-après.

QUARANTE-HUITIÈME DÉCISION

Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 199.725,23 euros par émission de 19.972.523 ADP A'' nouvelles [...]

Les Associés,

[...]

décident, conformément aux articles L. 225-129, L. 225-132 et L. 228-12 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption de la Décision 49 ci-après relative à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de [...],

de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 199.725,23 euros par émission de 19.972.523 ADP A'' nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...],

constatent, conformément aux dispositions de l'article L. 228-16 du Code de Commerce, que l'émission des ADP A'' nouvelles n'aura pas d'incidence, hors dilution, sur les droits des porteurs d'actions de préférence déjà émises.

Les ADP A'' nouvelles ainsi émises devront être libérées de l'intégralité de leur montant par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, lors de leur souscription.

Les souscriptions seront reçues [...] contre remise du bulletin de souscription correspondant, pendant une durée de quinze (15) jours à compter de ce jour, soit jusqu'au 20 mars 2025 inclus, étant précisé que la période de souscription pourra être close par anticipation dès que toutes les ADP A'' à émettre auront été souscrites.

L'augmentation de capital sera définitivement réalisée à la date de libération de la souscription et attestée par le Certificat – ADP A'' – Compensation, conformément à l'article L. 225-146 du Code de commerce.

Les ADP A'' seront créées avec jouissance courante à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, quelle que soit la date de leur souscription, seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société, [...] et aux décisions sociales.

Les ADP A'' nouvelles seront créées exclusivement sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte.

Les Statuts seront modifiés en conséquence, conformément aux Statuts Modifiés [...], sous réserve de la souscription et de la libération intégrale des ADP A'' émises en vertu de la présente Décision.

Les Associés **confèrent**, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de recevoir la souscription des ADP A'' nouvelles et en constater la libération ;
- le cas échéant, de clore par anticipation la période de souscription ;
- d'obtenir le Certificat – ADP A'' – Compensation ; et
- plus généralement, de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive et à la publicité de l'augmentation de capital ainsi décidée.

Les Associés **déclarent** et **reconnaissent** avoir été suffisamment informés des conditions et des modalités envisagées pour l'augmentation de capital objet de la présente Décision et **renoncent** expressément, en tant que de besoin, au bénéfice des dispositions des articles L. 225-142 et R. 225-120 du Code de commerce.

[...]

CINQUANTIÈME DÉCISION

Constatation de la souscription de 19.972.523 ADP A'' nouvellement émises et de la réalisation de l'augmentation de capital de 199.725,23 euros

Les Associés [...],

[...]

constatent que :

- (i) [...] a souscrit 19.972.523 ADP A'' nouvellement émises d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...];
- (ii) en conséquence, que la période de souscription est clôturée par anticipation ; et
- (iii) que l'émission de 19.972.523 ADP A'' nouvelles, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...], se trouve définitivement réalisée.

En conséquence, le capital social de la Société est porté de 1.827.113,35 euros à 2.026.838,58 euros, lequel est désormais composé de (i) 101.809.108 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (ii) 19.210.329 ADP A d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (iii) 12.674.380 ADP A' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (iv) 61.490.037 ADP A'' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, (v) 2.500.004 ADP R d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune et (vi) 5.000.000 ADP B d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Les Statuts seront modifiés en conséquence dans le cadre de l'adoption de la Décision 57 ci-après.

CINQUANTE-ET-UNIÈME DÉCISION

Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 0,01 euro, par voie d'émission de 1 ADP M nouvelle [...]

Les Associés,

[...]

décident, conformément aux articles L. 225-129, L. 225-132 et L. 228-12 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption de la Décision 52 ci-après relative à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de [...],

de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 0,01 euro par émission de 1 ADP M nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro [...],

[...]

constatent, conformément aux dispositions de l'article L. 228-16 du Code de Commerce, que l'émission de l'ADP M nouvelle n'aura pas d'incidence, hors dilution, sur les droits des porteurs d'actions de préférence déjà émises.

L'ADP M nouvelle ainsi émise devra être libérée de l'intégralité de son montant par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, lors de sa souscription.

La souscription sera reçue [...] contre remise du bulletin de souscription correspondant, pendant une durée de quinze (15) jours à compter de ce jour, soit jusqu'au 20 mars 2025 inclus, étant précisé que la période de souscription pourra être close par anticipation dès que l'ADP M à émettre aura été souscrite.

L'augmentation de capital sera définitivement réalisée à la date de libération de la souscription et attestée par le Certificat – ADP M – Compensation, conformément à l'article L. 225-146 du Code de commerce.

L'ADP M sera créée avec jouissance courante à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, quelle que soit la date de sa souscription, sera soumise à toutes les dispositions statutaires de la Société, [...] et aux décisions sociales.

L'ADP M nouvelle sera créée exclusivement sous la forme nominative et fera l'objet d'une inscription en compte.

Les Statuts seront modifiés en conséquence, conformément aux Statuts Modifiés [...], sous réserve de la souscription et de la libération intégrale de l'ADP M émise en vertu de la présente Décision.

Les Associés **confèrent**, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de recevoir la souscription de l'ADP M nouvelle et en constater la libération ;
- le cas échéant, de clore par anticipation la période de souscription ;
- d'obtenir le Certificat – ADP M – Compensation ; et

- plus généralement, de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive et à la publicité de l'augmentation de capital ainsi décidée.

Les Associés **déclarent** et **reconnaissent** avoir été suffisamment informés des conditions et des modalités envisagées pour l'augmentation de capital objet de la présente Décision et **renoncent** expressément, en tant que de besoin, au bénéfice des dispositions des articles L. 225-142 et R. 225-120 du Code de commerce.

[...]

CINQUANTE-TROISIÈME DÉCISION

Constatation de la souscription de 1 ADP M nouvellement émise et de la réalisation de l'augmentation de capital de 0,01 euro

Les Associés,

[...]

constatent que :

- (i) [...] a souscrit 1 ADP M nouvellement émise d'une valeur nominale de 0,01 euro, [...];
- (ii) en conséquence, que la période de souscription est clôturée par anticipation ; et
- (iii) que l'émission de 1 ADP M nouvelle, d'une valeur nominale de 0,01 euro, se trouve définitivement réalisée.

En conséquence, le capital social de la Société est porté de 2.026.838,58 euros à 2.026.838,59 euros, lequel est désormais composé de **(i)** 101.809.108 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, **(ii)** 19.210.329 ADP A d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, **(iii)** 12.674.380 ADP A' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, **(iv)** 61.490.037 ADP A'' d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, **(v)** 2.500.004 ADP R d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, **(vi)** 5.000.000 ADP B d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune et **(vii)** 1 ADP M d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Les Statuts seront modifiés en conséquence dans le cadre de l'adoption de la Décision 57 ci-après.

[...]

CINQUANTE-CINQUIÈME DÉCISION

Constatation de la démission des membres du Comité Stratégique [...] et suppression corrélative du Comité Stratégique

Les Associés,

[...]

prennent acte de la démission de Messieurs Patrick Eisenchteter, Anthony Baudoin, Lionel Mestre et de GTI de leurs fonctions de membres du Comité Stratégique, avec effet immédiat et sans indemnité,

prennent acte de la démission de Monsieur Cédric Rays de ses fonctions de membre [...] du Comité Stratégique,

[...]

décident de supprimer le Comité Stratégique dont les règles de fonctionnement et de gouvernance sont stipulées à l'article 23 (*Comité Stratégique*) des Statuts et, en conséquence, de supprimer ledit article,

décident, en conséquence, de modifier les Statuts dans leur ensemble, afin de supprimer toute référence au Comité Stratégique dans le cadre de l'adoption de la cinquante-septième Décision ci-dessous.

[...]

CINQUANTE-SEPTIÈME DÉCISION *Adoption des Statuts Modifiés*

Les Associés,

[...]

décident d'approuver les avantages particuliers conférés par le nouveau texte des Statuts Modifiés de la Société [...],

décident d'adopter, article par article, puis dans son intégralité, le nouveau texte des Statuts Modifiés de la Société [...],

décident, en outre, que les stipulations des Statuts Modifiés prendront immédiatement effet.

[...]

CINQUANTE-NEUVIÈME DÉCISION *Pouvoirs en vue des formalités*

Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité, ainsi que toutes autres formalités prévues par la loi.

[...]